

21, CENTRALE PARTNERS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.427.925 Euros
Siège social : 9, avenue Hoche - 75008 PARIS
RCS PARIS B 421 257 270

980519144
Greffier du Tribunal de Commerce de Paris

14 JUN 2005

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUIN 2005

DE DÉPÔT

39 216

L'an deux mille cinq
Le Jeudi 2 juin à 11 heures

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social : 9 avenue Hoche - 75008 Paris, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Robert HOLLAND MARTIN préside la séance en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs John MOWINCKEL et Gérard PLUVINET, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François BARBIER est choisi comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents et acceptants possèdent 95.194 actions, soit plus du quart du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- la copie de la lettre de convocation
- le rapport du Directoire
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que le rapport du Directoire, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

copie certifiée conforme par
Gérard Pluvinet, Président du
Directoire



Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance, du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 et des conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce
- Affectation du résultat
- Fixation des jetons de présence
- Renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
- Rapport du président du Conseil de Surveillance rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.
- Pouvoirs pour formalités

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

R E S O L U T I O N S

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes, le bilan et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 253.156 Euros :

- versement d'un dividende unitaire de 2,65 € aux actionnaires, soit 252.266,75 €
- report à nouveau 889,25 €

la réserve légale de 12.657,80 € étant prélevée sur le Report à Nouveau.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant ont été de :

	Répartition globale	Revenu unitaire		
		Dividende	Avoir fiscal	Revenu global
Exercice au 31.12.2001	-	-	-	-
Exercice au 31.12.2002	-	-	-	-
Exercice au 31.12.2003	79.805	0,84	0,42	1,26

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le versement d'un montant de 31.500 € au titre des jetons de présence alloués aux Membres du Conseil de Surveillance.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée d'une année expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004 les mandats de Messieurs Alessandro Benetton, Robert Holland-Martin, Franck Boget, Philippe Bouvard, Laurent Dassault, John Mowinckel et Philippe Paillart.

Le mandat de Monsieur Yves-Claude Abescat n'est pas renouvelé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats de Monsieur Jean-Charles Legris, Commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Alain Burlaud, Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et approuve, en tant que de besoin, les opérations concernées.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

21, CENTRALE PARTNERS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.427.925 Euros
Siège social : 9 avenue Hoche, 75008 Paris
RCS PARIS B 421 257 270
-oo0oo-

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 2 JUIN 2005

L'an deux mille cinq, le jeudi 2 juin à l'issue des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire convoquées pour 11 heures, les membres du conseil de surveillance de la société anonyme 21, Centrale Partners se sont réunis au siège social de la société.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Robert HOLLAND MARTIN, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Franck BOGET
- Monsieur Philippe BOUVARD
- Monsieur Laurent DASSAULT
- Monsieur John MOWINCKEL

Absent et excusé, Monsieur Alessandro BENETTON, Président du Conseil de Surveillance et Messieurs Yves-Claude ABESCAT et Philippe PAILLART, Membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur HOLLAND MARTIN préside la séance.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Monsieur John MOWINCKEL .

Messieurs Gérard PLUVINET, Président du Directoire, Henry HUYGHUES DESPOINTES et François BARBIER, membres du Directoire, assistent également à la réunion.

Il est donné lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

.....

Nomination d'un nouveau membre du Directoire

Il est rappelé que Monsieur Antoine Pupin est entré au sein de notre société en mai 2004 en qualité d'Associé.

Le Conseil de Surveillance, sur proposition de Gérard Pluvinet, nomme en qualité de membre du Directoire Monsieur Antoine Pupin demeurant 26 rue du Général Beuret à 75015 PARIS.

La durée des fonctions qui viennent d'être conférées à Monsieur Antoine Pupin expirera lors du renouvellement du directoire dont le mandat prend fin le 18 mars 2009.

.....

Fait à Paris, le 2 juin 2005

G. PLUVINET

Président du Directoire

Certifié conforme

